|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/ADN/50/Add.1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  17 juin 2019  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

**Comité d’administration de l’Accord européen   
relatif au transport international des marchandises  
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)**

**Vingt-troisième session**

Genève, 30 août 2019

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l**’**ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session[[1]](#footnote-2)\*

Additif

Annotations

1. Adoption de l’ordre du jour

Le Comité d’administration souhaitera peut-être examiner et adopter l’ordre du jour de sa vingt-troisième session établi par le secrétariat et publié sous la cote ECE/ADN/50 et ECE/ADN/50/Add.1.

2. État de l’Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation   
intérieures (ADN)

Le Comité d’administration sera informé de l’état de l’ADN et du nombre de Parties contractantes.

3. Questions relatives à la mise en œuvre de l’ADN

a) Sociétés de classification

Le Comité d’administration souhaitera peut-être examiner les questions relatives à l’agrément des sociétés de classification.

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

Toute demande d’autorisation spéciale ou de dérogation reçue par le secrétariat après la publication du présent ordre du jour provisoire annoté sera communiquée au Comité d’administration sous la forme d’un document informel.

c) Notifications diverses

Il est rappelé aux pays qui ne l’ont pas encore fait qu’ils sont invités à communiquer au secrétariat des spécimens d’attestations d’expert et leurs statistiques relatives aux examens sur l’ADN.

d) Autres questions

Le Comité d’administration souhaitera peut-être examiner toute autre question relative à la mise en œuvre de l’ADN.

4. Travaux du Comité de sécurité

Le Comité d’administration devrait examiner les travaux du Comité de sécurité à sa trente‑cinquième session (26-30 août 2019) sur la base de son projet de rapport.

5. Programme de travail et calendrier des réunions

La vingt-quatrième session du Comité d’administration de l’ADN devrait avoir lieu le 31 janvier 2020.

6. Questions diverses

Le Comité d’administration voudra peut-être examiner toute autre question soulevée en ce qui concerne ses travaux et son mandat.

7. Adoption du rapport

Le Comité d’administration souhaitera peut-être adopter le rapport de sa vingt‑troisième session sur la base du projet établi par le secrétariat, qui sera adressé par courrier électronique aux participants pour approbation après la réunion.

1. \* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/50/Add.1. [↑](#footnote-ref-2)